



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 17 juillet 2019

Madame et Monsieur

40140 Soustons

Transmission électronique : beatrice1072@wanadoo.fr

Objet : Suite à nos échanges

Madame, Monsieur,

Vos différents messages ont retenu toute notre attention.

Le lac d'Hardy bénéficie du classement (fiche 20) et de l'inscription (fiches 24) (http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-sites-a1412.html#sommaire_4) ; Le ruisseau d'Hardy bénéficie quant à lui d'un classement en ZNIEFF. En conséquence, les espaces que vous occupez, ou qui vous sont proches bénéficient de protection A, NS, N, NA au PLU de la ville de Soustons.

La SEPANSO est réservée quant aux modifications des régimes hydrauliques. Nous pensons que la meilleure solution est de conserver des eaux "cachées", (souterraines, marécageuses en particulier) parce qu'elles favorisent des écosystèmes extrêmement productifs de biodiversité alors que l'eau exposée à "l'air libre" est une eau sujette à évaporation... Nous déplorons la multiplication de la disparition de zones humides et marécageuses par drainage, creusement, inondations au profit d'espaces d'agrément, de golf ...

L'observation des lieux par Google Earth que vous mentionnez dans votre courrier met en évidence l'existence, hélas, déjà ancienne d'un aménagement dans une zone marécageuse par creusement et donc disparition d'un écosystème.

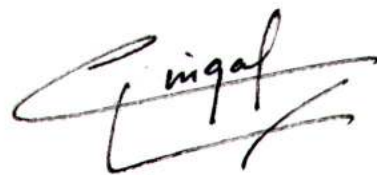
Par ailleurs la gestion de l'eau du complexe des étangs d'Hardy, Blanc et Noir est réalisée par un double dispositif de barrages, l'un à l'embouchure du ruisseau d'Hardy, l'autre en aval, au Moulin d'Hardy. Le régime hydraulique est complexe à gérer et présente l'originalité de posséder un déversoir non pas vers l'aval (comme il est commun) mais en zone amont du barrage du Moulin d'Hardy sous la forme d'un réseau de rigoles (fossés) qui se déversent le moment venu dans une immense zone marécageuse se trouvant dans un espace au nord ouest, sud et nord de votre quartier. Evidemment le rôle de déversoir est aléatoire puisque lié aux situations météorologiques.

Lorsque vous évoquez des nuisances sonores, on peut supposer qu'il s'agit des cris des oies et des canards. Si vous estimez que vous êtes victimes d'un trouble de jouissance, il vous appartient de faire appel à votre protection juridique pour obtenir les conseils juridiques classiques.

Vous m'aviez indiqué que vous aviez écrit à la DDTM (Police de l'eau). Je vous invite à solliciter à nouveau M. Bernard Guillemotonia, le responsable de ce service. Si vous nous communiquez une copie, nous lirons votre courrier avec intérêt. Aucun membre de la SEPANSO n'étant assermenté, nous ne sommes pas en mesure de répondre favorablement à votre sollicitation d'une visite d'expertise.

J'espère que les explications ci-dessus vous permettront de mieux appréhender la situation de votre espace de vie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de sentiments distinguées.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>

